

Mathilde Pilon
La côte
87600 Vayres

Avis défavorable à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Oradour-sur-Vayres

« Zone à urbaniser »¹ ou zone agricole...

Le projet envisagé par Corfu solaire à Oradour-sur-Vayres peut être envisagé car les terres concernées ont été classées constructibles au PLU en raison d'un ancien projet de golf qui n'a finalement pas eu lieu. Mais bien que classées « constructibles » dans le PLU ces terres sont bien des terres agricoles. C'est bien leur statut agricole qui a permis à leur propriétaire de toucher les aides à la conversion à l'agriculture biologique. Mais il est vrai qu'aujourd'hui l'agriculture, même biologique, est faiblement rémunératrice.... Il est temps de se tourner vers l' « agri-voltaïsme » !

« Lorsque le dernier arbre aura été abattu, le dernier fleuve pollué, le dernier poisson capturé, vous vous rendrez compte que l'argent ne se mange pas. » Sitting Bull

« Agriculture durable »

Le promoteur du projet met en effet en avant que les terres garderont leur vocation agricole car elles seront pâturées par des moutons. Cela lui permet d'avancer que les terres agricoles ne seront pas artificialisées. Malheureusement si les panneaux photovoltaïques envisagés sont implantés il ne restera que bien peu d'herbe à brouter pour quelques moutons. D'ailleurs le promoteur n'indique pas le nombre de moutons prévus. En revanche il se targue d'un projet « d'agriculture durable² ». L'agriculture durable est celle qui maintient les sols, leur capacité à capter le CO₂, l'eau et à abaisser la température en été. Un projet qui induit le bitumage des chemins (bitume à travers lequel l'eau ne pénètre pas et à la surface duquel la température est très élevée en été), des panneaux photovoltaïques à la surface desquels la température peut monter jusqu'à 60° me semble bien peu durable au regard notamment de la hausse des températures, en particulier estivales. Il est aussi mentionné dans la lettre n°3 qu'un bâtiment sera construit sur la commune de Vayres pour les besoins agricoles. Ce bâtiment n'apparaît sur aucune carte. Les compte-rendus des conseils municipaux de Vayres des 7 juin et 4 juillet 2022 font mention de ce projet de construction. Il nécessiterait la modification du PLU. Si ce bâtiment est réellement nécessaire pour l'activité agricole il semblerait préférable de s'assurer de sa constructibilité avant de se prévaloir d'un projet agricole.

Quels rendements agricoles ?

Le résumé non technique présenté par Corfu solaire annonce en p.38 que les rendements de la culture céréalière bio sur les parcelles sur projet ne sont pas suffisants pour la viabilité économique de l'exploitation. Il n'est pas précisé que cette production exclusive de sarrasin est la seule du territoire. Les parcelles voisines sont conduites en pâturages extensifs. Il est sans doute nécessaire de s'interroger sur les choix faits par le propriétaire des parcelles avant de considérer que ces terres n'ont pas d'intérêt agricole et peuvent donc être couvertes de panneaux photovoltaïques. Bien que l'information ne soit pas communiquée par Corfu solaire, M.Duzieich, propriétaire des terres touchera des indemnités conséquentes, bien supérieures aux revenus agricoles moyens. Ce projet encouragerait le dévoiement de l'agriculture alimentaire en faveur d'un modèle économique opportuniste et spéculateur basé sur la production énergétique. Cela risque également d'entraîner une hausse des prix des terres agricoles.

Une information très incomplète

Corfu solaire a adressé 3 lettres d'information aux habitants. La première est datée de janvier 2021,

1 Indication sur la page du projet sur le site corfu-solaire.com

2 Lettre d'information de Corfu solaire n°3 p.4

la troisième de janvier 2023. La deuxième ne m'est malheureusement pas parvenue. Un certain nombre d'imprécisions et d'incohérences apparaissent dans ces documents :

- évaluation de la production. Le document de janvier 2021 indique que la production estimée couvrira 65% de la consommation électrique de la communauté de communes Ouest Limousin avec 30ha de panneaux. Le document de janvier 2023 indique que 3 hectares ont été retirés du projet, mais la production couvrirait toujours 65% de la consommation électrique de la communauté de communes Ouest Limousin. Il me semble pourtant qu'un rapide calcul permet de savoir que si 30 hectares produisent 65% de la consommation, 27 ha n'en produisent plus que 58,5%.
- « une partie du site constituera une réserve naturelle pour les animaux »³ Les champs de panneaux seront nécessairement ceinturés de grillage haut afin de protéger les panneaux des dégradations. Les animaux sauvages ont au contraire besoin d'espaces ouverts et dégagés pour être libres de leurs déplacements. Contrairement à ce qui est annoncé, ce projet ne peut apporter que des nuisances à la faune sauvage. Les chasseurs ont d'ailleurs manifesté leur opposition à ce projet en CDPNAF, en faisant valoir que celui-ci constituerait une entrave à la circulation du gibier.
- Une carte non légendée. La lettre n°3 s'ouvre sur une carte du projet. Malheureusement aucune légende ne permet de lire la carte. A quoi correspondent les lignes de ronds jaunes, les circulations rose pale, les traits orange clair, les zones bleues, bleu avec une trame ? Cette carte est bien trop incomplète pour constituer une information aux habitants.
- Des affirmations trop imprécises. La lettre n°3 mentionne en première page que le projet a évolué, en « évitant les secteurs boisés, l'encerclement du hameau des Brégères et des Gardelles ». En comparant les cartes de deux lettres d'information je ne vois aucune modification à proximité du hameau des Brégères.
- Intégration paysagère. Corfu solaire mentionne dans ses lettres d'information la plantation de haies, qui « préserveront au maximum les vues depuis les routes, les chemins et les habitations ». Il n'est nulle part fait mention du fait que le terrain est vallonné et que les vues sur ces panneaux seraient nombreuses. Il y a notamment un point haut « Le point du jour » sur la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre depuis lequel il y a une vue sur l'ensemble des terres concernées par ce projet. Les haies envisagées ne masqueront pas les panneaux depuis ce point haut. Bien évidemment aucun photomontage ne montre le projet depuis ce point de vue.

Aucune réunion publique

Je n'ai eu connaissance d'aucune réunion publique organisée. Certes les restrictions sanitaires du Covid ne le permettaient pas mais elles sont désormais derrière nous depuis 1 an. Même si l'adresse mail de Franck Thierry a été communiquée dans la première lettre d'information, cela ne remplace pas une réunion publique.

De plus l'enquête publique actuellement en cours n'a fait l'objet d'aucun avis sur le site internet de la commune d'Oradour-sur-Vayres.

Quelle production réelle ?

Corfu solaire annonce que les panneaux envisagés produiront 65% de l'électricité consommée sur le territoire de la communauté de communes Ouest Limousin. Une étude poussée du projet réalisée en avril 2021 par Thomas Fischer, habitant d'Oradour-sur-Vayres permet d'en savoir un peu plus sur l'impact énergétique de ce projet⁴. Compte-tenu du fait que l'énergie solaire est intermittente et que la production ne coïncide pas toujours avec la consommation, il en ressort que 23,6 GW des 37GWh produits pourraient être autoconsommés. La consommation annuelle de la communauté de communes étant de 61,5GW, le projet de Corfu solaire pourrait couvrir seulement 38,4% des besoins.

3 Lettre d'information de Corfu solaire n°1 p.1

4 Ce dossier a été communiqué aux élus de la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Une énergie nécessaire

Ce projet par sa taille, son implantation et l'ensemble des points que j'ai précédemment relevés n'est pas adapté au territoire. Pourtant le territoire ne produit quasiment pas d'électricité, mais en consomme 61,5GW. J'ai bien conscience que cette électricité doit être produite quelque part. La production d'énergie devenant un complément de revenu pour les agriculteurs, l'installation de panneaux photovoltaïques pourraient être envisagée sur un certain nombre d'exploitations, en privilégiant les toitures des bâtiments existants et éventuellement en couvrant de petites zones non fertiles du territoire.

Conclusion

Un projet surdimensionné, qui ne tient pas compte des besoins du territoire, qui ne prend pas en compte les habitants (absence de réunion publique, informations fausses et incomplètes dans les lettres d'information), au bénéfice d'un spéculateur qui n'habite pas sur place et ne subira pas les nuisances de ce projet... Je ne souhaite pas sacrifier mon environnement pour ce projet ! J'émet donc un avis très défavorable.